
1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour faciliter l'admission comme
preuve des jugements étrangers, et de
certains affidavits et autres documents,
et pour améliorer autrement la loi de la
preuve dans le Bas-Canada.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, le 30 sep-
tembre, 1852.

Seconde lecture, lundi, le 4 octobre, 1852.

M. STUART.

QUÉBEC :

IMPRIMERIE PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.